



# **REVUE DE LA SINISTRALITÉ CLIMATIQUE SUR UN PANEL REPRÉSENTATIF D'ASSUREURS NON-VIE (PÉRIODE 2021-2024)**

-----

## **BONNES PRATIQUES ET POINTS D'ATTENTION**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION  
JUILLET 2026



# CONTEXTE

- Les amendements apportés au règlement Solvabilité II en 2021 (entrés en vigueur en 2022), requièrent l'intégration des risques de durabilité dans le Pilier 2 (système de gouvernance et de gestion des risques). Cela concerne notamment, la politique de souscription et de provisionnement, ainsi que l'avis de la FC actuarielle.
- Pour l'évaluation de la matérialité du changement climatique, l'EIOPA préconise le recours dans l'ORSA à des scénarios de moyen et long terme (> 10 ans).
- L'enquête réalisée en 2024 par l'ACPR sur l'intégration des risques de durabilité dans le système de gouvernance et de gestion des risques des organismes d'assurance a mis en évidence des pratiques hétérogènes des organismes dans l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le système de gouvernance et de gestion des risques.
- En 2025, l'ACPR a observé sur la période 2021-2024, la réalité de la dérive de la sinistralité climatique et les mesures d'adaptation prises pour l'intégrer dans les méthodes de provisionnement et les stratégies de tarification et de souscription des organismes :
  - Enquête par questionnaire auprès d'un panel de 9 assureurs non-vie sur les branches véhicules à moteur et dommages aux biens (professionnels et particuliers) représentant 50% des primes sur les branches concernées ;
  - Revue de la documentation technique fournie (politiques écrites souscription, provisionnement et réassurance, rapport de la fonction clé actuarielle, tableaux des « meilleures estimations des engagements non-vie » par groupes et sous-groupes de risques homogènes (GRH) ;
  - Examen des malis récurrents de liquidation de provisions observés sur ces branches d'activité.



# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- L'ensemble des organismes interrogés identifie une dérive réelle ou un risque de dérive de la sinistralité liée au changement climatique sur le temps long et sur les 3 branches étudiées. Observation d'une hausse en termes de fréquence, sévérité et/ou volatilité des événements climatiques.
- Recours à une pluralité de dispositifs de pilotage opérationnel du risque climatique, avec implication de la gouvernance et des instances dirigeantes.
- Différentes pratiques d'adaptation des méthodes de provisionnement ont été relevées ainsi que l'utilisation de zoniers géographiques pour la tarification.
- Les mesures de prévention sont encore assez peu développées en particulier sur les branches des assurés particuliers.
- S'agissant du territoire métropolitain, très peu d'assureurs font le choix de l'exclusion de certains produits et/ou de certaines zones identifiées comme à risque élevé.
- Toutefois, l'ensemble des assureurs interrogés suivent de façon détaillée et fréquente leurs expositions dans les zones considérées comme à risque élevé et veillent à ne pas y être sur-représentés en part de marché (relativement à leur part de marché globale).
- Les assureurs ont déployé des outils pour mieux connaître leurs risques et mieux géolocaliser les biens assurés. La conséquence est une plus grande segmentation de l'offre de garantie avec une différenciation accrue des tarifs.



# RISQUE CLIMATIQUE : PANORAMA DES PRATIQUES RELEVÉES

## GOVERNANCE ET PILOTAGE OPERATIONNEL DU RISQUE CLIMATIQUE

- **Création de structures/ comités ad hoc** dédiés au risque climatique - *exemples : comités spécialisés du CA, équipes d'experts en évaluation des risques climatiques, services dédiés au risque géographique, etc.*
  - **Intégration des risques climatiques dans le processus ORSA** : le processus ORSA devient le support privilégié d'information des instances de gouvernance s'agissant de la dérive de la sinistralité climatique.
  - **Suivi de « budgets climatiques »** représentant un coût anticipé pour un périmètre donné de pertes potentielles liées aux événements climatiques, ensuite confronté aux sinistres effectivement survenus. Ces « budgets climatiques » sont :
    - des vecteurs de sensibilisation de la gouvernance ;
    - des outils de pilotage (*exemple : détermination de seuils d'alerte et de limites qui peuvent être intégrés au cadre d'appétence aux risques*).
- ➔ Permet **d'articuler différents horizons de temps** : gestion courante des affaires (à court terme pour l'augmentation des primes et/ou franchises) et réflexions stratégiques (à long terme) avec l'ORSA.

# RISQUE CLIMATIQUE : PANORAMA DES PRATIQUES RELEVÉES

## PROVISIONNEMENT (1/2)

### Identification et distinction plus fine des types d'événements climatiques

- Utilisation de **seuils spécifiques aux événements climatiques** pour différencier le traitement de ce type de sinistres dans le provisionnement.  
*Exemple : distinction sinistres graves ou attritionnels*
- Précision dans l'identification du **fait générateur**.  
*Exemple : clarifier les causes des dégâts dans les déclarations de sinistres avec des catégorisations plus fines des périls à l'origine des sinistres, en remplaçant « dégât des eaux » par « pluie torrentielle »*
- **Création de groupes de risques homogènes (GRH) spécifiques** pour segmenter les périls climatiques (exemple : triangles climatiques distincts selon le type de péril climatique).

### Adaptation des données historiques utilisées pour le provisionnement

- **Réduction de la profondeur d'historique** pour le calcul de la meilleure estimation du risque de prime (BE prime).
- **Retraitement de l'historique de provisionnement des années à sinistralité climatique exceptionnelle** (Exemple : années 2022 et 2023) => Point d'attention : bien justifier cette mesure et en vérifier le traitement dans la provision pour égalisation.



# RISQUE CLIMATIQUE : PANORAMA DES PRATIQUES RELEVÉES

## PROVISIONNEMENT (2/2)

**Ajustement des ratios sinistres sur primes (S/P) projetés** dans le calcul du BE prime pour tenir compte de la dérive climatique

- en utilisant des **S/P issus de modèles climatiques** pour les organismes utilisant un modèle interne ;
- en **révisant régulièrement les hypothèses de fréquence et de coût moyen des sinistres** en tenant compte des tendances observées ;
- en utilisant un **ratio combiné fictif** en cohérence avec la situation de l'organisme, du fait de la volatilité de la branche et de l'impossibilité identifiée de définir une moyenne robuste.

**=> Point d'attention** : avoir le bon niveau de prudence de ce ratio en fonction du profil de l'organisme et notamment de ses conditions de réassurance.

## Utilisation de méthodes alternatives

- Mise en place de « **Laboratoires climatiques** », ou équipe d'experts chargés de provisionner et de suivre le risque climatique, à l'aide de modèles spécifiques et indépendamment de l'utilisation de modèles internes éventuels ;
- **Jugement d'expert lorsque les résultats de projection des coûts des sinistres climatiques par les modèles actuariels sont statistiquement incertains** et utilisation d'approches alternatives - *exemples : analyse sinistre par sinistre, approche fondée sur des considérations météorologiques.*

# RISQUE CLIMATIQUE : PANORAMA DES PRATIQUES RELEVÉES

## TARIFICATION ET ZONIERS



### Construction de zoniers géographiques

- Données utilisées : combinaison de différentes sources :
  - **données historiques** relatives aux garanties recouvrant les événements naturels ;
  - **données publiques** – *exemples : cartographie RGA du BRGM, données météo France, données Géorisque, base du SIG de la Mission des risques naturels, et données privées.*
- Périmètre et granularité des zoniers :
  - **Maille communale ==> Point d'attention** : distinguer les différences de profils de risques selon la qualité du bâti et la localisation du bien assuré à la maille infra-communale ;
  - **Maille prédéterminée** - *exemple : 30m par 30m ;*
  - **Maille ajustée au type de péril** - *exemple pour les inondations : distance et dénivelé entre l'adresse et un cours d'eau ;*
  - **Périmètre variable en fonction des assureurs** - *exemples : tous périls confondus, par garantie, différence entre périls TGN et périls réputés couverts par le régime Cat Nat, un zonier par péril...*
- Travaux de mise à jour et d'amélioration continus des données sur les biens assurés - *exemple : mise en place de nouveaux processus de collecte et de traitement des données, par exemple en complétant les informations sur les biens assurés avec le type et la qualité du bâti.*

### Utilisation des zoniers

- **Pour la tarification** - *exemple : tarification proportionnelle au risque pour les DAB individuels ;*
- **Pour surveiller le portefeuille et aider à la prise de décision** [cas des organismes qui ont fait le choix d'une tarification peu différenciée sur l'ensemble de l'hexagone] – *exemple de prise de décision à l'appui de la surveillance de portefeuille : identifier les clients fortement exposés aux risques d'inondation et leur proposer un plan de prévention.*



# RISQUE CLIMATIQUE : PANORAMA DES PRATIQUES RELEVÉES

## MESURES DE PREVENTION

### Prise en compte des dispositifs de prévention

- **Modification des pratiques de souscription et de tarification en fonction des actions de prévention** mises en place ou susceptibles d'être mises en place par l'assuré pour atténuer les impacts des événements climatiques sur les biens assurés - *Exemples :*
  - *prise en compte des actions de prévention pour la tarification ;*
  - *actions de préventions posées en condition nécessaire à l'acceptation de souscription par l'assureur.*
- **Promotion des mesures de prévention individuelle** (exemple : batardeaux, clapets anti-retours, etc.) pendant la vie du contrat ou à l'occasion de la gestion des sinistres (reconstruction/réparation résiliente).

➔ La réflexion est bien engagée mais les mesures de prévention, notamment auprès des particuliers, sont à renforcer.